



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 24975

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la stratégie nationale arrêtée pour les prochaines années, dans le prolongement des engagements internationaux, rappelé lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002. Elle lui rappelle que la France a fait le choix d'intégrer la notion de développement durable dans ses politiques publiques et de fixer le développement durable dans la réalité quotidienne. S'agissant de la prévention des risques et des pollutions elle souhaite connaître les missions qui seront dévolues au futur office de recherche et de lutte contre les infractions les plus graves liées à l'environnement et à la santé publique.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au futur office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique. La création de cet office constitue l'une des actions de la stratégie nationale de développement durable adoptée en juin 2003 par le Gouvernement. A cet effet, le projet de texte élaboré prévoit que l'office est chargé d'animer et de coordonner à l'échelon national les investigations de police judiciaire relatives aux infractions liées à l'environnement et à la santé publique. Cette mission de circulation et de traitement de l'information permettra d'assister les unités de la gendarmerie nationale, les services de la police nationale ainsi que ceux des autres ministères intéressés. Cette assistance ne dessaisit pas les services investis des recherches et apporte un appui d'expertise dans les cas justifiés. Pris sur le rapport des ministres chargés de l'intérieur, de la justice et de la défense, avec le contreseing des autres ministres intéressés, le décret portant création de cet office sera publié prochainement, après un décret modifiant le code de procédure pénale pour préciser la compétence des offices centraux de ce type.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24975

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7211

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 89